



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2012-2013

RB

P.V. AEDCI 50

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,  
de la Coopération et de l'Immigration**

**Procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2013**

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 1er juillet et du 29 août 2013
2. Entrevue avec Monsieur le Ministre des Affaires étrangères sur la crise en Syrie
3. Divers

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Fernand Kartheiser, M. Lucien Lux (remplaçant M. Marc Angel), Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis (remplaçant Mme Martine Mergen), Mme Lydie Polfer, M. Serge Urbany (observateur), M. Serge Wilmes (remplaçant M. Norbert Haupt)

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Norbert Haupt, Mme Martine Mergen

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

\*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions du 1er juillet et du 29 août 2013**

Les projets de procès-verbal sont adoptés.

2. **Entrevue avec Monsieur le Ministre des Affaires étrangères sur la crise en**

## Syrie

M. le Ministre fait savoir qu'il est très difficile à prédire le développement futur, chaque jour pouvant amener de nouveaux tournants. Les collaborateurs à New York envoient deux fois par jour leur rapport à Luxembourg. M. le Ministre retrace ensuite le développement de la situation depuis la réunion de la commission du 29 août 2013 :

- Réunion du G20 à St. Petersburg : les observateurs ont attendu avec beaucoup d'espoir un entretien entre Poutine et Obama sur la Syrie, mais l'entretien n'a pas abouti.

- Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à Vilnius (Lituanie) : parmi les participants de la réunion informelle « Gymnich » se trouvaient les ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne et de la France qui ont participé au G20 à St. Petersburg. Le ministre des Affaires étrangères américain a participé à la deuxième journée. La France a déclaré être prête à intervenir. A l'exception de trois ou quatre Etats membres, la majorité des participants (dont le Luxembourg) ne sont pas prêts à soutenir une intervention militaire sans mandat de l'ONU. Lors d'une entrevue entre les 28 ministres avec le Ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis, M. Kerry a avancé la nécessité d'une intervention militaire contre le régime d'Assad, en soutenant l'argument que si l'emploi d'armes chimiques ne suscite pas une telle réaction, des pays comme l'Iran et la Corée du Nord seraient encouragés à utiliser à leur tour des armes nucléaires. Plusieurs ministres lui ont répondu que l'utilisation d'armes chimiques est une violation du droit international et un crime contre l'humanité. Par conséquent, il faut utiliser les moyens prévus par le droit international pour procéder à des sanctions, notamment la Cour pénale internationale.

Pour citer un pays non membre devant la Cour pénale internationale, il faut obtenir un accord au Conseil de Sécurité des Nations Unies. La difficulté est que ni la Russie, ni les Etats-Unis ne sont membres de la Cour pénale internationale. Un mandat des Nations Unies sous le chapitre 7 qui est la base pour une intervention militaire demande l'accord d'au moins neuf membres au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies et l'absence d'un veto d'un des cinq membres permanents. La position du Luxembourg est qu'il faut placer le Conseil de Sécurité au centre de toute démarche internationale et attendre le rapport des experts des Nations Unies qui sont sur place pour examiner l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Les inspecteurs n'ont pas été envoyés par le Conseil de Sécurité, mais sur l'initiative de 37 pays, dont le Luxembourg. Les résultats sont attendus au Conseil de Sécurité pour le mardi 17 septembre.

Le Président américain ayant décidé de s'appuyer sur des votes au Sénat et au Congrès, un vote positif au Congrès est très incertain. Le vote a été reporté suite aux nouveaux événements sur le terrain diplomatique.

Selon le Ministre, l'idée de la France de « punir » le régime d'Assad par une intervention préventive n'a aucun fondement dans le droit international. La philosophie « right to protect (R2P) » avancée en 2005 par Bernard Kouchner n'est pas applicable à la Syrie.

L'Union européenne s'est prononcée pour une « réponse forte », mais le papier de positionnement de dix participants du G20 n'a pas trouvé l'accord de tous les Etats membres. Une dizaine d'Etats membres sont maintenant prêts à soutenir le positionnement du G20, les pays du Benelux restant à la position initiale estimant qu'une « réponse forte » nécessitera une démarche au Conseil

de Sécurité.

La déclaration du Ministre des Affaires étrangères américain qu'une intervention peut être évitée si la Syrie met ses armes chimiques sous contrôle international a suscité la question de savoir si les membres permanents ou une partie d'entre eux (P2 ou P3) procèdent à une déclaration présidentielle. Aucune initiative au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies ne provenant pas des membres permanents n'a des chances d'aboutir. Un point controversé reste l'attribution de la responsabilité pour les attaques chimiques au régime d'Assad, de sorte qu'une réunion des P5 a été reportée.

Un entretien entre les représentants russe, américain et l'envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie se tiendra à Genève et il n'est pas exclu qu'ils viennent à une conclusion. Il serait souhaitable qu'un agenda pour une réunion « Genève II » soit fixé.

La proposition russe étant une déclaration présidentielle « légère » saluant la volonté du gouvernement syrien de détruire son arsenal d'armes chimiques et d'accéder à l'OIAC (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques). Cet organisme des Nations Unies regroupant 188 pays peut procéder à des contrôles. La France demande d'introduire la possibilité d'avoir recours au chapitre 7 pour procéder à une intervention militaire, ce qui est refusé par la Russie. Selon le Ministre, la clé est d'arriver à un entendement entre les Etats-Unis et la Russie et de ne pas augmenter la pression sur ces deux acteurs. Il reste la question de savoir comment le régime d'Assad pourra être amené à tenir ses promesses si ce n'est en introduisant la possibilité de recours au chapitre 7.

Un projet de résolution lancé par l'Australie et le Luxembourg sur l'accès de l'aide humanitaire en Syrie a peut-être la chance d'être acceptée par la Russie et la Chine, 7 millions de personnes étant menacées en Syrie en l'absence d'une alimentation suffisante et de médicaments. Or, le volet humanitaire est actuellement complètement négligé par l'opinion publique qui se focalise sur l'utilisation d'armes chimiques.

Les pays arabes sont divisés sur la question syrienne, la crainte étant que suite à l'écroulement du régime d'Assad, une guerre entre Sunnites et Chiites s'installera à l'instar de l'Egypte.

### Débat

La discussion porte sur les éléments suivants.

En simplifiant la crise syrienne à l'extrême, elle peut être résumée comme étant un conflit entre l'Hezbollah et des sous-organisations d'Al Kaïda. Dans cette perspective, le monde occidental est l'allié d'Al Kaïda, tandis que l'Hezbollah, qui est sous le contrôle de l'Iran, est aux côtés du régime d'Assad. Environ 35.000 combattants de l'Hezbollah ont participé aux combats, dont quelque 15.000 sont déjà morts. Le Qatar soutient les salafistes qui sont opposés aux Chiites (soutenus par l'Iran et l'Hezbollah). Un revirement est possible sous le nouveau Président iranien, tout comme la politique du Qatar peut devenir plus transparente avec le nouvel émir. Par ailleurs, le Qatar, le Koweït et l'Arabie saoudite n'ont pas encore tenu leurs promesses d'aide financière accordée en 2007 aux Palestiniens du Gaza. Le Hamas palestinien a perdu du poids avec la chute de ses alliés en Egypte.

Un membre de la commission exprime son étonnement quant à la position du Ministre des Affaires étrangères de la France qui a cherché d'acquiescer le soutien de l'Union européenne à une intervention militaire.

M. le Ministre résume la position du Luxembourg comme n'étant ni pour les Etats-Unis ni pour la Russie, mais mettant le droit international et le Conseil de Sécurité des Nations Unies au centre des préoccupations.

Un membre de la commission souligne les dégâts énormes au plan humanitaire et culturel en Syrie et le nombre énorme de Syriens qui cherchent refuge en Jordanie, au Liban et en Turquie. M. le Ministre précise que l'Union européenne investit beaucoup dans l'aide humanitaire en envoyant des médicaments et des aliments. Le problème est que les camions sortant de Damas sont arrêtés et leurs charges détruites. Pour y remédier, il faudrait avoir un mandat de l'ONU pour installer une mission de protection. Ceci n'est possible qu'après avoir trouvé une solution dans la question de l'utilisation d'armes chimiques.

Un autre membre souligne que l'utilisation d'armes chimiques ne peut rester sans sanction. Selon le Secrétaire général de l'OTAN, il serait presque sûr (à 99,9 %) que le régime d'Assad est responsable pour les attaques chimiques. M. le Ministre est plus sceptique et évoque la possibilité qu'Assad n'ait plus le contrôle sur tout, une lutte pour le pouvoir s'étant établie dans les plus hautes sphères du régime. Ceci ne diminuerait pourtant pas la responsabilité du régime.

Un membre de la commission donne à considérer qu'il est important de clarifier la question de la responsabilité pour les attaques chimiques et de veiller à ce qu'il n'y ait aucune tolérance pour l'utilisation d'armes chimiques qui ont un caractère différent aux armes conventionnelles pour étant une violation grave du droit international.

Un autre membre de la commission se prononce pour une solution diplomatique et espère qu'une position commune entre la Russie et les Etats-Unis puisse être trouvée, de sorte qu'il n'y ait pas d'intervention militaire. Il s'enquiert sur les moyens de contrôle des armes chimiques. M. le Ministre répond que l'organe compétent pour les contrôles est l'OIAC (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques), une agence des Nations Unies. La destruction d'armes chimiques est une opération d'une très haute technicité et prendra du temps.

Un membre est d'avis que depuis la dernière réunion de la commission, la situation s'est développée dans une bonne direction. Il suggère qu'un contrôle des livraisons d'armes vers la Syrie (armes chimiques et armes conventionnelles) soit installé par la communauté internationale. Il s'enquiert sur l'initiative du Luxembourg de demander des droits de survol pour des avions AWACS. M. le Ministre répond qu'il incombe au Luxembourg de demander des droits de survol des avions AWACS pour le compte de l'OTAN. Ceci a été fait dans le contexte de la présence en Afghanistan. Aucun mandat de l'OTAN n'a été donné en ce qui concerne la crise en Syrie. La mise à disposition des installations du Findel est prévue en cas de demande de l'OTAN suivant l'article 5 de la Convention.

La commission convient d'organiser d'autres réunions en fonction du développement de la situation en Syrie.

**3. Divers**

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

Luxembourg, le 16 septembre 2013

La secrétaire,  
Rita Brors

Le Président,  
Ben Fayot